



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

## COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

### Compte rendu de la réunion du lundi 16 novembre 2020 (à destination des membres et des adhérents)

Membres présents en présentiel : Karine GILLARD

En distanciel : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Jean-Christophe BALSAN (Secrétaire adjoint), Éric GAUTRON, Jean-Philippe BOUREL (membres du BN en charge de l'Encadrement), Emmanuelle BOYET, Philippe BOROWCZAK, Jean-Pierre BARTOLI, Yves HERBOUZE

Excusés : Bruno GASPARINI, Christine BARZU, Emmanuel PACHAUD-ESPINOZA, Mickael SOLLARI, Thierry FAIVRE, Valérie DEMARETZ, Françoise SERRES, Thierry LOURME

- ❖ Point de situation et échanges autour de l'actualité – intervention d'Éric GAUTRON et échanges avec les membres de la CPPE

Éric exprime sa satisfaction que la CPPE continue de fonctionner et de se réunir régulièrement.

- ✓ Télétravail : l'idée de faire valider la note préparée par Karine sur le télétravail par le Conseil national du 24 novembre a évolué du fait de l'actualité dense sur le thème de la Classification et des intervenants lors de cette journée (habituellement un Conseil national se tient sur 2 jours).

⇒ Actualité principale : négociations Ucanss « RPN Classification »

La version finale du Projet d'accord et de ses annexes a été transmise par l'Ucanss et communiqué aux membres de la CPPE, soumis à signature à compter du 8 décembre.

Une motion sera présentée et soumise au vote lors du Conseil national, ce qui permettra au SNFOCOS d'aller à la CE de la SFOS le 3 décembre avec cette motion afin que « la délégation FO » prenne position.

La CGT ne signera pas.

La CFDT a très peu participé à la dernière RPN mais les seules prises de parole de la CFDT étaient en désaccord avec les propositions de l'Ucanss.

Si la CFDT venait à signer, viendrait pour FO et la CGT de prendre position pour faire valoir le droit d'opposition (au moins 50% de représentativité syndicale sont nécessaires).

Le SNFOCOS va devoir défendre pourquoi il ne signera pas et il va falloir faire une communication adaptée

Les apports de cette Classification seront pour une minorité des salariés et il ne faudra pas oublier que certains y gagneront.

Les employés gagnent, certes, en termes de points de compétence mais le système de la nouvelle Classification va les bloquer dans leur catégorie, sauf à changer d'emploi repère.

La catégorie D est « bien servie » car elle intègre beaucoup de Cadres « déclassés ».

Grâce à l'action du SNFOCOS, seul, pour revaloriser les points de compétences des Cadres, les cadres des catégories E à G obtiennent...1 point de plus ce qui donne encore plus de ridicule à la reconnaissance que porte l'Employeur pour ses cadres.

Il faut constater que tout ce qui se négocie actuellement se négocie à la baisse !

Est-ce que l'on tente un sondage vers nos adhérents pour recueillir les avis sur ce projet « Classification » ?  
La position prise par le Conseil national le sera le 24 novembre et le temps est trop court pour mener ce type de sondage.

✓ Résultat des élections des ADD aux CPNI : refonde la représentativité des OS dans le champ des ADD.

Il était important pour le SNFOCOS de conserver sa représentativité et il a obtenu près de 19% des suffrages, ce qui nous positionne en second syndicat dans cette catégorie professionnelle (le socle de représentativité est à 8%) ; par ailleurs, force est de constater que nous restons les seuls représentatifs dans les 3 conventions collectives.

La CFTC a perdu sa représentativité chez les Agents de direction : la CFTC n'est donc plus représentative à la Sécurité sociale ! .

L'UNSA entre, elle, devient une OS représentative au sein de l'Institution dans le champ des ADD.

La CFDT arrive en tête, près de 50%, bien que non signataire de la dernière Convention collective des ADD !

❖ Négociations locales et nationales « Travail à distance, télétravail »

Exploitation et synthèse des remontées : « nos points de vigilance/d'alerte ».

Le Télétravail est un sujet qui est, et va rester, d'actualité.

Des négociations interprofessionnelles sont prévues en ce moment avec une fin prévue fin novembre. Le support formalisé par Karine est complet, c'est une bonne base de travail qui pourra, également, servir de base à la syndicalisation.

La CPPE félicite Karine et la remercie pour le travail de synthèse réalisé.

Ce support sera enrichi au vu de cette négociation en Interpro qui se termine avant la fin du mois, avec une actualité qui traite beaucoup de ce sujet et des négociations locales qui peuvent aussi apporter d'autres éclairages en termes de revendication et de points d'alertes.

Ce support sera validé par un Bureau national et ensuite nous pourrons le diffuser à nos structures syndicales et adhérents.

❖ **Agenda** : prochaine réunion de la CPPE le mercredi 16 décembre 2020 à 10h (en distanciel).

**Le secrétaire de la CPPE**

**Christophe Rabot**

**Siège Social : 2, Rue de la Michodière - 75002 PARIS - Tél 01.47.42.31.23**